

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XII. — Instruments de précision, électricité.

1. — HORLOGERIE.

N° 386.224

Pendule électrique réceptrice oscillante permettant de voir l'heure de toutes positions, sans fils souples extérieurs.

SOCIÉTÉ C. VIGREUX et L. BRILLIÉ résidant en France (Seine).

Demandé le 14 janvier 1908.

Délivré le 7 avril 1908. — Publié le 8 juin 1908.

L'invention porte sur une pendule électrique réceptrice que l'on peut orienter en tous sens et qui, dans toutes ses positions, se trouve en communication constante avec la ligne électrique, sans emploi d'aucun fil souple extérieur.

L'appareil est constitué par un assemblage très simple de pièces faciles à construire, le courant étant amené, par des tiges intérieures aux pieds, à deux pivots isolés autour desquels peut tourner à volonté le corps de la pendule. Les conducteurs d'aménée de courant n'étant pas apparents et restant immobiles, se trouvent à l'abri de toute détérioration ; d'autre part, il est impossible d'agir sur le mécanisme intérieur de la pendule si l'on n'est pas en possession de la clef spéciale établie dans ce but.

Le dessin ci-annexé donne le mode de réalisation de la pendule du présent système ; celle-ci est figurée en élévation avec un arrachement partiel.

Sur une plaque de base *a*, qui peut être verticale ou horizontale, suivant les cas, sont encastrées deux pièces *b* servant d'embase à des tubes *c* qui constituent les pieds de l'appareil. Deux tiges filetées *d* traversent ces tubes et ces embases et se vissent à leur partie supérieure à des douilles *e* ; des écrous *f* vissés sur leur partie inférieure servent à serrer le tout, des bagues isolantes *g* et *h* étant inter-

posées au préalable entre la tige, d'une part, et la plaque *a* et le tube *c*, d'autre part.

Dans les douilles *e* peuvent tourner à frottement gras des tourillons *i* isolés par des pièces *j* du corps *k* de la pendule auquel ils servent de pivots, tourillons qui sont reliés aux extrémités du fil *l* de la bobine actionnant le mécanisme récepteur d'un type quelconque. On pourra avantageusement ménager dans ces tourillons des traits de scie afin de leur communiquer une certaine élasticité et d'assurer, par suite, leur bonne adhérence dans la douille *e*.

Le système peut être complété par une pièce découpée *m* de forme quelconque, qui repose sur la plaque de base *a* et vient s'encastrer dans des fentes régnant sur toute la longueur des tubes *c*, ainsi que dans les embases *b*. La pièce *m* est alors maintenue dans ces fentes et contrebutée par les pièces isolantes *g* et *h*. Le montage complet de l'appareil s'effectue ainsi au moyen des seules tiges d'aménée de courant *d*. La pièce *m* peut, si on le veut, être divisée en deux parties maintenues au milieu de la base *a* d'une façon quelconque.

La pendule ainsi articulée peut être remise à l'heure en la tournant de façon à pouvoir introduire par l'arrière une clé convenable attaquant l'arbre de l'aiguille des minutes. L'orifice d'introduction de cette clé est fermé par un bouchon à vis *n*. Les conducteurs d'a-

Prix du fascicule : 1 franc.

menée de courant étant complètement à l'abri et le mécanisme intérieur étant protégé contre toute manœuvre frauduleuse, l'appareil est ainsi absolument inviolable.

5 Comme on le comprend aisément, la pendule peut se placer aussi bien sur un mur que sur une table; on déplace dans ce dernier cas d'un quart de tour le cadran, qu'on peut ensuite incliner d'une façon quelconque.

10

RÉSUMÉ.

L'invention porte sur une pendule électri-

que réceptrice, oscillant au moyen de pivots isolés qui sont reliés à la bobine de commande du récepteur et sont portés par des pieds renfermant les tiges d'aménée de courant, lesquelles sont également isolées et permettent d'assembler tout l'appareil; la remise à l'heure de la pendule pouvant se faire par sa face arrière.

SOCIÉTÉ C. VIGREUX ET L. BRILLIÉ.

Par procuration :

Charles Asse.

N° 386.224

Société C. Vigreux et L. Brillié

Pl. unique

